

Communiqué de presse

## Les plaintes internationales déposées contre la FIFA accroissent la pression sur la Suisse

**Genève, le 12 décembre 2022. Les plaintes déposées contre la FIFA dans plusieurs pays européens pour dénoncer sa publicité trompeuse au sujet de la neutralité climatique de la Coupe du monde de football au Qatar 2022 ont été transmises par les autorités locales à la Suisse. La Commission Suisse pour la Loyauté, qui a reçu la plainte de l'Alliance climatique, se doit désormais de réagir. Il est toutefois peu probable qu'elle prenne une décision faisant autorité avant que ne retentisse le dernier coup de sifflet d'un tournoi proclamé «entièrement neutre pour le climat» par la FIFA.**

Le 2 novembre 2022, des ONG et des avocat-e-s européen-ne-s ont formulé plusieurs plaintes pour dénoncer l'écoblanchiment pratiqué par la FIFA. Déposées en Suisse, au Royaume-Uni, en France, en Belgique et aux Pays-Bas, ces plaintes sont fondées sur des rapports indiquant que les affirmations de la FIFA reposent sur une comptabilité discutable des émissions et sur des programmes de compensation de qualité douteuse. Depuis, les plaintes britannique, française et belge ont été transmises aux autorités suisses, étant donné que la Confédération abrite le siège principal de la FIFA. Aux Pays-Bas, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. En Suisse, la situation est identique. Quant à la FIFA, elle se refuse pour l'instant à tout commentaire. Néanmoins, le dossier s'étoffe, de sorte que la Commission Suisse pour la Loyauté se voit pressée d'agir rapidement.

### Un autogoal de la FIFA en matière de protection du climat

La FIFA a récemment annoncé vouloir compenser la moitié des émissions de la Coupe du monde en cours par la construction de grandes installations solaires développées par l'Etat qatari. Ce projet ne semble toutefois pas avoir été planifié à cette fin. Il n'est pas certifié par une tierce partie et présente des lacunes en ce qui concerne les aspects qualitatifs centraux pour les crédits d'émission, par exemple celui de l'additionnalité. Selon cet aspect, seules les réductions d'émissions supplémentaires peuvent être prises en compte. Ces lacunes sont autant d'indices confirmant que la FIFA a de la peine à trouver les crédits d'émission annoncés et qu'elle tâtonne dans le noir quant au mode de fonctionnement des compensations d'émissions.

[Lien vers le communiqué de presse annonçant le dépôt des plaintes](#)

[Lien vers le texte des plaintes](#)

### Contacts:

Christian Lüthi, Alliance Climatique Suisse, Directeur, 076 580 44 99, [christian.luethi@klima-allianz.ch](mailto:christian.luethi@klima-allianz.ch)

Christoph Kinsperger, WWF Suisse, Senior Communication Advisor Corporate Communications, 078 749 88 14, [christoph.kinsperger@wwf.ch](mailto:christoph.kinsperger@wwf.ch)

Quentin Cuendet, Avocat, Avocat.e.s pour le Climat, 079 232 69 74, [qcuendet@r-asscies.ch](mailto:qcuendet@r-asscies.ch)

### A propos de l'Alliance Climatique Suisse

L'Alliance Climatique Suisse est un regroupement d'organisations de la société civile engagées dans la lutte pour la protection du climat. Avec plus de 140 membres et organisations partenaires des domaines de l'environnement, du développement, des églises, de la jeunesse, des syndicats et de la protection des consommatrices et des consommateurs, elle s'engage pour une politique climatique équitable et durable. <https://www.alliance-climatique.ch/>

### A propos d'Avocat.e.s pour le Climat

Avocat.e.s pour le Climat est une association suisse dont le but est de coordonner le travail des avocat-e-s qui ont choisi de s'engager en faveur du climat. <https://avocatclimat.ch/>